

Procès Verbal Assemblée Générale Extraordinaire de l'association CHAPEAU du 7/07/23

Table des matières

Projection du sommaire.....	2
Présentation du bilan intermédiaire 2023.....	4
Coworking bureau.....	6
Animations.....	8
Investissements et communication.....	9
Gouvernance.....	10
Bilan Financier de l'association au 26/06/23.....	11
Bâtiment, Travaux, Normes et Sécurité.....	14
Rapport moral de l'association CHAPEAU.....	16
Rappel du contexte de la création de l'association et son objet.....	16
Les moyens mis en œuvre pour réaliser l'objet associatif.....	18
Projection 2ème semestre.....	24
LES DIFFÉRENTES OPTIONS ENVISAGÉES POUR LA POURSUITE DU SONNEUR.....	26
Les ressources à mobiliser.....	29
Recueil des avis et discussions.....	31
Annexes.....	32
Annexe 1 : Liste des investissements matériels.....	32
Annexe 2 : Liste des investissements travaux.....	32
Annexe 3 : Contrat d'apport associatif.....	32
Annexe 4 : Avenant au contrat d'apport associatif.....	32

Projection du sommaire

Affichages et présentation des éléments actuellement dans l'entrée

Cette assemblée générale extraordinaire a pour objectif de présenter aux adhérents la situation la plus exhaustive possible de l'association CHAPEAU et du tiers-lieu Le Sonneur porté par cette association.

Nous avons préparé cette présentation avec Juliette Herondart, ici présente, salariée et avons essayé de mentionner les éléments importants.

Nous n'avons pas prévu d'autre vote que celui de l'élection du nouveau conseil d'administration, l'enjeu étant pour nous au moment de l'organisation de cette AGE, de transmettre un maximum d'information pour permettre aux adhérents de prendre connaissance de la situation et pouvoir se positionner, ce soir ou plus tard, sans la pression d'une délibération.

Les événements se bousculant, nous sommes toutefois amenés à prendre des décisions importantes très urgentes.

- l'occupation du bâtiment dans les prochains jours
- l'élection du nouveau Conseil d'Administration

Nous allons vous présenter les informations dans cet ordre. Un temps de parole et d'échange est prévu entre chaque partie.

- **premier préambule : la situation d'ECOPELI**, colocataire et partenaire du Sonneur, présentée par les salariées
- **deuxième préambule** : la fourniture d'électricité à partir de lundi, présenté par Ivalou Sintès
- Occupation du bâtiment à partir de lundi prochain et solutions
- **bilan intermédiaire de l'association CHAPEAU** au 30 juin 2023
 - agenda des activités :
 - bilan du coworking
 - bilan des animations
 - bilan investissements et communication
 - bilan gouvernance
 - bilan financier
 - bilan bâtiment occupation, achat et travaux

- **Rapport moral de l'association depuis sa création :**
 - rappel de l'objet de l'association, des conditions et du contexte de création de l'association CHAPEAU
 - présentation des moyens mis en œuvre pour réaliser cet objet associatif
 - bilan
 - nécessité de revoir cet objet et les statuts ou de dissoudre l'association
- **Projection 2ème semestre**
 - **projection des activités** (s'il n'y avait pas eu de changements majeurs dans l'organisation)
 - **option 1 : rester**
 - **option 2 : clore l'association**
 - **option 3 : déménager l'association CHAPEAU et le tiers-lieu Le Sonneur**

Question : préconisez-vous une des 3 hypothèses ?

- On n'est pas en position de préconiser, on met tout ça sur la table et on réfléchit ensemble

Intervention (Claude) : puisque la propriétaire est sur place, ce serait assez logique que ce soit elle qui reprenne le contrat

Réponse (Ivalou) : d'autres hypothèses sont à faire sur l'ensemble de la situation, donc on reviendra sur le sujet plus tard

- **Recueil des avis et discussions**
- **Élection du nouveau conseil d'administration**

Suite aux préambules :

Intervention (Claude) : la coupure d'électricité n'aura pas lieu

Réponse (Ivalou) : si c'est une certitude, c'est un nouvel élément à poser comme tel

(Thomas) : le Chapeau n'a pas la trésorerie pour reprendre le contrat, et c'est une situation à ne pas retenir pour ne pas ajouter de liens à doubles sens compliqués

(Claude) : Il y aura l'électricité ici, ne pas s'affoler

(Tama) : il faut quand-même se poser la question de la pérennité de la situation

(Claude) : la logique serait que Jocelyne reprenne le contrat, on est des gens civilisés on peut s'organiser, les usagers paieront au prorata, on ne va pas se compliquer la vie – on sait régler des problèmes comme ça

Présentation du bilan intermédiaire 2023

AGENDA 2023 :

- **RECURRENT :**
- **le PNR-PL** vient chaque début de mois pour ses réunions d'équipe → 35 pers
- **Café des indépendants** chaque 3ème jeudi du mois → 15 pers
- **Arpentage** une fois par mois → entre 6 et 8 personnes
- **Soirée Jeux hebdo** → bimensuel donc une session au café associatif le Frugie
- **Repare-café** au marché tous les dimanches

JANVIER

- Christine Van Hoof **ateliers nutrition** : aucun n'a eu lieu
- **Brain Ball** : initiation en janvier → 4 pers

FEVRIER

- **stage cirque** février avec Nil → 20 participants
- **stage anglais** février avec Kasia → 12 participants
- **contrib atelier** en février avec Clément et Sarah au marché

MARS

- Ma Commune La Nuit **atelier d'écriture** avec la Mijoterie des Mots x2 en mars → 14 participants
- **PNR** 7/03 → 12 personnes
- **PNR** 21/03 fermes pédagogiques → 20 personnes
- **L'échange #1 des autoconstructeurs** avec ECOPELI 21/03 → 20 personnes

AVRIL

- **Taille et greffe** avec Mathieu Foudral 1-3/04 ANNULE
- Camille **atelier lactofermentation** 1/04 → 8 pers
- **Accueil d'architectes hollandais** avec Eric Handrich 6/4 → 12 pers
- **Autonomie Alimentaire** avec Mathieu Foudral 13-16/04 - ANNULE
- **Stage cirque** avril avec Nil → 20 participants
- **Atelier radio MCLN** / les connexions oubliées → 8 participants
- **ATIS – entreprendre en Limousin** 25/04 → 35 personnes
- **Stage permaculture** CAP GEMINI avec ECOPELI 26-28/04 → 12 personnes

MAI

- **spectacle Vélo** avec Olivier Hermann 3/05 → 20 ?
- Camille **atelier lactofermentation** 6 mai → 9 personnes
- **PNR** 9/05 → 10 personnes
- **Stage permaculture** CAP GEMINI avec ECOPELI 10-12/05 → 12 personnes
- Les Connexions oubliées – **Tribus en liberté** → 10 participants
- **Stage Habitat** CAP GEMINI avec ECOPELI 24-26/05 → 12 personnes
- **Autonomie Energétique** avec Rémi Richart 24-25/05 → 11 participants
- **Conférence La Maison Résiliente** avec Rémi Richart 24/05 → 32 personnes
- **L'échange #2 des autoconstructeurs** avec ECOPELI 26/05 → 8 personnes
- **Deux Jours Avec Hervé KEMPF** avec CAP-PL 27/28/05 → 30à50 personnes

JUIN

- **Visite du lycée de Limoges** 2/06 avec ECOPELI → deux classes
- **Stage permaculture** CAP GEMINI avec ECOPELI 7-9/06 → 12 personnes
- **MISSION LOCALE DU HAUT PERIGORD** 8/06 → 14 personnes
- Camille **atelier lactofermentation** 10/06 → 6 personnes
- **PNR** 13/06 → 10 personnes
- **PNR RV de la Biodiversité** → annulé par le PNR
- **Résidence d'Artiste** Intero et la FOZ Machine avec Les Connexions Oubliées → annulé par les Connexions Oubliées

La semaine du 22 au 28 mai nous a servi de semaine de référence avec :

- 11 coworkers
- 52 patients (Lucie et Laora)
- 22 stagiaires
- 90 visiteurs aux conférences
- 12 professionnels.es au café des Indé
- 7 porteurs de projets d'autoconstruction
- 4 formateurs et intervenants

soit près de 300 usagers/jour. Ce succès nous conforte dans le choix des actions ciblées, ainsi que dans la nécessité d'équiper, optimiser et sécuriser nos locaux pour rendre opérationnelle et fluide la rotation dans les espaces (voir plus loin la section BATIMENT, TRAVAUX, NORMES ET SECURITE).

Coworking bureau

- ***abonnements mensuels :***
 - ECOPELI x4, MO
 - RESONANCE PAILLE x1, réseau régional de la construction paille
 - Lucy Tatam-OGden, coaching d'entreprise
 - Myriam Bertrand, doula
 - Thomas Herondart, acheteur FNAC
 - Laura Martinache, éditorial et langues
 - Régis Legendre, développeur informatique

- ***formules cartes :***
 - Clément Turrin
 - Sarah Turrin
 - Jimmy Bemon
 - Mélanie Mélot
 - Cyril de Montclin

- ***invités par contrat :***
 - Pauline et Romain les Bienlunés
 - Equipes du PNR-PL

- **Locations des salles :**
 - Lucie Fourcaud, kiné (cabinet) abonnement mensuel
 - Kasia Dumas, cours d'anglais, abonnement annuel
 - Laura Toussaint, psychomot, ponctuel
 - Nathalie Garcia, yoga
 - Camille Lemoîne, ateliers lactofermentation
 - PNR-PL
 - ECOPELI, formation
 - Association Cap
 - Association Les Connexions Oubliées
 - Association Les Bienlunés

Le Sonneur a mis en place cette année un nouveau volet d'activité avec des stages autour de l'autonomie et l'agroforesterie. Le début du premier semestre n'a pas été favorable à la formation, Le Sonneur comme Ecopeli ont dû annuler plusieurs stages et formations, qui représentent un manque à gagner minimum de 3500 à 4000€ entre mars et mai pour l'association, ce qui a bousculé l'équilibre économique du Sonneur. Le stage sur l'autonomie énergétique a été un franc succès, nous devons continuer à rechercher des sujets porteurs pour attirer de nouveaux publics, tout en continuant à proposer les actions plus classiques comme la forêt-jardin.

Nous constatons en revanche une nette hausse de fréquentation pour le coworking bureaux, avec plusieurs nouveaux contrats d'abonnements, la vente de cartes, des fréquentations ponctuelles et plusieurs prises de contact et essais pour la rentrée prochaine. Nous constatons un réel intérêt pour les bureaux partagés, malgré un manque de communication/publicité, par les professionnels d'un rayon d'action assez court (max 10km en moyenne).

Des partenaires institutionnels nous ont sollicité ce premier semestre : ATIS (incubateur régional), la Mission Locale de Thiviers. Les chargés de mission du PNR ont réservé régulièrement des salles pour les réunions des commissions (forêt, valeur parc, fermes pédagogiques, etc...), ainsi que des groupes pour des visites ou échanges sur les thèmes de l'écoconstruction, des tiers-lieux, etc... A poursuivre !

Animations

Les soirées-jeux se sont tenues tous les vendredis jusqu'en avril, puis la fréquence a été passée à une soirée le 1er vendredi du mois au Sonneur et le 3ème vendredi du mois au Frugie. La fréquentation et les recettes ont diminué cette année.

Le stand du Sonneur au marché du dimanche a été redimensionné et propose principalement l'activité de réparation, la friperie de vêtements n'étant plus pertinente. Les dons en faveur du stand de réparation et les adhésions collectées au marché ont nettement baissé, probablement du fait du manque de présence bénévole sur place à côté de Raymond et Laurence.

La bibliothèque a bien avancé sur le catalogage des livres dans un nouveau logiciel et vise une mise en ligne de ce catalogue. Une permanence des bénévoles le jeudi matin est mise en place. Nous avons vu un rapprochement naturel avec l'équipe de la bibliothèque municipale. Les prêts de livres continuent, en autogestion :

125 livres empruntés par 32 adhérents depuis le 6 juillet 2022

Nous n'avons eu qu'un seul événement festif ou culturel sur le premier semestre (spectacle musical pour enfant) avec une faible fréquentation. Les Soirées-Sonnées ne reprendront pas cet été.

La commission Animations en préparation fin 2022 n'a finalement pas émergé en ce début d'année 2023.

Investissements et communication

Depuis le début de l'année, un travail de communication a été effectué :

- sur le site internet, avec de nouvelles rubriques par thématiques d'activité
- sur place avec la mise en place de panneaux d'affichage pour annoncer les nombreuses activités en cours
- sur les réseaux sociaux

Nous avons réalisé en février des investissements en matériel et équipement afin de développer le coworking et les formations (rideaux, panneaux phoniques, vidéo-projecteur et matériel informatique, matériel de bureautique, équipement de stockage...).

Gouvernance

Le CA a vécu de fortes turbulences en 2023 et s'est réduit de mois en mois, avec la démission de Juliette Gersy du poste de présidente et d'Hugo Quaegebeur du CA en février, puis en juin avec le décès brutal du trésorier Jean-Luc Fraux et la démission de Chloé Bunoust du CA le 19 juin.

Thomas Herondart, coworker depuis 2020, a pris la présidence par interim en février.

Laora Toussaint, secrétaire, n'a pas participé cette année aux réunions de CA et a annoncé sa démission le 21 juin.

Le bureau, en date du 30 juin, n'est donc plus composé que de Thomas Herondart, président par intérim. Juliette Herondart-Ninet, salariée, n'a pas de droit de vote au CA.

Un renouvellement du CA et du bureau est prévu lors de cette assemblée générale extraordinaire.

Les constats à fin juin 2023 concernant la gouvernance font apparaître des difficultés :

- Les cercles thématiques (Coworking, Animations, Ludothèque, Bibliothèque...) ont fonctionné de manière autonome mais ne se sont pas reliés entre eux.
- Les Commissions (Travaux, Gouvernance, Communication) ne sont plus fonctionnelles.
- Nous avons de la difficulté à mobiliser les bénévoles
- Nous constatons un désengagement du CA avec des démissions de janvier à juin
- La coordinatrice, seule salariée, a vécu des difficultés personnelles et dans son travail du fait des dysfonctionnements de la gouvernance.

Un accompagnement à la restructuration est nécessaire, par le biais du DLA, de la Grande Echelle de la COOP TIERS-LIEUX ou encore d'UNIFORMATION. Des démarches sont en cours actuellement pour mettre en place les dispositifs appropriés, nous en parlerons plus loin.

Bilan Financier de l'association au 26/06/23

A ce jour la situation financière de l'association est contrastée.

- **Nous avons terminé l'année 2022 avec un déficit de 16000 euros** qui s'explique :
 - par l'étalement de la subvention régionale AMI Tiers-lieux jusqu'au 1er mars 2023, ce qui nous a empêché de travailler un nouveau financement nécessaire au fonctionnement de l'association. En 2021, nous avons touché davantage de subvention de fonctionnement l'association a clos son exercice avec un résultat d'exploitation positif de 9835,55€.
 - un chiffre d'affaire encore insuffisant par rapport aux charges, le tiers-lieu étant encore en phase de démarrage, en même seulement enfin en réelle phase de démarrage du fait du COVID.
- **le Chiffre d'Affaire est en constante augmentation : le CA total hors subventions de janvier à juin 2023 est de 17 280€** (le CA total hors subvention en 2022 était de 24 427€)
- **nous avons un apport associatif avec droit de reprise de 20 000€ en attente de remboursement.** Cet apport d'un montant initial de 30 000€ était adossé à l'AMI Région, pour lequel il était prévu un versement intermédiaire de 20 000€, puis un solde de 10000€ à la clôture de la subvention, les deux fois sur présentation d'un bilan avec factures acquittées. Nous avons déjà reçu la tranche de 20 000€ en décembre 2022. Nous avons remboursé 10 000€ en février 2023, avec un avenant au contrat renégocié en février avec les apporteurs, les délais du contrat initial ayant été dépassés du fait de l'étirement de cette convention dans le temps (cause COVID).

Question : quel est le capital social de l'asso ?

- Impossible de savoir sans la comptable

Alors en caisse au 30 juin ?

- Pas beaucoup

Combien au 1er janvier ?

- 20 000 Livret A, 89€ en caisse...

(Matthias surpris par la somme de 20000€)

Question : y a-t-il une subvention à renouveler ?

- FDVA possible ; pour l'AMI, on doit d'abord clôturer pour en demander une nouvelle

- *Présentation du graphique pour étayer le principe, avec précision de l'apport associatif*

Les 10 000 euros restants de ce deuxième versement ont été utilisés par l'association pour des besoins de trésorerie (pour le fonctionnement général et pour des investissements nécessaires à la clôture de la subvention AMI).

Nous attendons d'une part le versement du solde de l'AMI pour 10 000€. Les dernières informations

transmises par notre interlocuteur Thierry Ravel indiquent un blocage au niveau de la cellule financière et la nécessité d'une nouvelle présentation en octobre 2023. Nous travaillons à une solution de trésorerie pour les 10 000€ restants.

Nous sommes conscients d'avoir été maladroits dans la renégociation de cet avenant et d'avoir anticipé une solution de trésorerie que nous n'avons pas obtenu dans les temps. Nous sommes conscients d'avoir manqué de clarté dans l'usage de ces fonds. Nous pouvons expliquer ces situations par la précipitation née de la clôture de cette convention et la mobilisation sur le projet Villages Vivants dont nous parlerons plus loin.

Question (Juliette G.) : dans quelles conditions ? est-ce un nouveau ou le même ? à voir

Intervention (Ivalou) : ce n'est pas la seule asso à avoir ce problème typique de l'AMI

- Nous avons un **Prêt Court Terme en cours au Crédit Agricole de 12500€** à rembourser en janvier 2024, adossé à la **subvention de la Fondation RTE de 25000€ obtenue en mars 2022**. Nous avons touché un premier versement de 12500€ et sommes presque prêts à présenter un bilan pour solde (il nous reste 500€ de dépenses à réaliser). La question au sujet de cette subvention est qu'une partie des dépenses concernent des travaux dans les locaux actuels et que les indicateurs de gestion présentés incluent une augmentation de l'activité et du chiffre d'affaire ainsi que le maintien des emplois. La réorientation nécessaire du projet associatif et économique ne facilite pas le timing pour la clôture de cette subvention et le remboursement à la banque.

Ces investissements réalisés avec cette subvention entraînent également dans le bilan final de l'AMI Tiers-lieu obtenu en décembre 2019.

- Une situation confuse sur le **paiement des taxes foncières** des années précédentes à la propriétaire. Le bail de colocation indique que la taxe foncière est la charge du preneur (ECOPELI et CHAPEAU, sans précision de répartition). Les taxes foncières n'ont pas été présentées aux associations au fil des années. Les montants n'ont pas été provisionnés. Les trois parties (colocataires et propriétaire) étaient en connaissance de la situation relative à cette taxe, dont le paiement a été inclus dans le projet global de rachat du bâtiment par les associations.

Intervention (Claude) :

Montant réclamé : 8000€, pouvant s'élever jusqu'à 14000 en ajoutant 2022 et 2023

On peut faire une relecture du contrat, mais conclusion c'est la loi

Je reconnais que c'est d'une grande violence – pour Jocelyne qui est retraitée et qui se prend ça sur la gueule

Évocation des difficultés du 1^{er} écocentre... de la création d'Ecopéli avec accord du liquidateur, passage des Actifs à Ecopéli, bail emphytéotique...

Loyer négocié à la baisse pendant le COVID, à hauteur nécessaire pour payer l'amende à la banque Elle est propriétaire par accident, il n'empêche que c'est elle qui doit payer la taxe foncière, alors que ça devait être payer peu à peu et tranquillement par les locataires

Intervention (Tama) :

Les courriers reçus à l'Ecocentre font que les 3 parties prenantes étaient au courant que l'État allait trouver le « nouveau » responsable, et personne n'a souhaité s'en inquiéter

- **Nous n'avons pas d'autres en-cours ou dettes actuellement.** Une information va être donnée à l'URSSAF en prévision d'un éventuel défaut de paiement en août. La propriétaire est également informée des difficultés actuelles de l'association, en regard du paiement de son loyer pour le mois prochain.

Nous manquons toujours d'une trésorerie suffisante pour absorber les charges de fonctionnement (locaux, masse salariale, cotisations URSSAF) ainsi que les variations d'activité : baisse conjoncturelle de fréquentation (tous les OF ont été impactés au premier semestre 2022) ou saisonnalité.

Toutefois, il convient de signaler certains « manque-à-gagner » :

- 4000€ de recettes (seuil max) non réalisées avec l'annulation des formations
- 2470€ de factures non réglées récemment par ECOPELI

soit un **total de 6470€** qui manque dans les caisses par rapport à notre prévisionnel.

Bâtiment, Travaux, Normes et Sécurité

La situation du Sonneur est intimement liée à celle du bâtiment Ecocentre et à ses autres occupants, notamment l'association ECOPELI.

Un projet d'achat du bâtiment par les deux associations est en cours depuis l'année 2022. Pour sécuriser ce projet, un audit structurel a été effectué pour connaître l'état du bâtiment et les travaux à effectuer, l'écocentre souffrant de désordres déjà visibles, notamment de nombreuses infiltrations en toiture et autres fragilités. Cet audit a révélé un nombre très conséquents de problèmes structurels. Le rapport de 92 pages est disponible pour tous ceux qui souhaitent avoir plus de détails.

A partir de septembre 2022, devant la complexité de la situation (juridique, fiscale, structurelle des associations, de la propriétaire et du bâtiment), nous avons sollicité l'accompagnement par un avocat pour la rédaction d'une promesse de vente incluant des clauses suspensives, notamment l'obtention des financements suffisants pour effectuer les réparations les plus nécessaires.

En février 2023, en même temps que l'étude de cette rédaction, nous avons sollicité la coopérative foncière solidaire Villages Vivants pour étudier avec elle une possibilité d'achat du bâtiment. Cette étude a nécessité un chiffrage de ces travaux, qui a été réalisé par une équipe de professionnels (deux architectes, un ingénieur bâtiment auteur de l'audit structure et un artisan). Le montant total des travaux préconisés pour sécuriser et pérenniser le bâtiment dépasse les 400 000 euros. Ils n'incluent pas d'améliorations, extensions ou aménagements intérieurs, pourtant nécessaires eux aussi pour le développement des activités, notamment le cloisonnement de salles trop grandes.

Villages Vivants n'a pas souhaité poursuivre l'instruction du projet, en raison du volume des travaux, du coût et de l'éloignement du site par rapport au siège de la foncière, et aussi en raison des prévisionnels d'activité du tiers-lieu jugés trop fragiles. La promesse de vente n'a pas été signée avec Mme Cambuzat.

Intervention (Claude) :

Évocation d'une parole de l'ingénieur (« on a tout donné »), remise en cause du chiffrage et de la stratégie...

Réponse (Ivalou) : Ce montant n'a pas été transmis, libre à toi de faire une nouvelle estimation

Réponse (Claude) : C'est significatif de ce qu'il se passe : certains sujets fondamentaux sont pris avec légèreté, et inversement...

Stop de la modératrice : le terme de légèreté est jugeant

Invitation à continuer sur le sujet soit bilan moral et issues possibles

Intervention (Juliette) : les travaux n'ont pas à être pris en charge par les Asso, seulement dans le cas d'une vente

Nous en étions là de nos réflexions quand le décès brutal de M. Fraux, directeur d'ECOPELI, a ajouté un nouvel élément perturbateur. ECOPELI est en effet actuellement à l'arrêt, privé de direction, et dans la situation économique et juridique qui a été exposée plus haut. ECOPELI était jusqu'à présent un acteur majeur du tiers-lieu, et un contributeur tout aussi important dans la gestion du bâtiment et le financement de son entretien.

L'arrêt d'ECOPELI fragilise le tiers-lieu et rend encore plus tangible la précarité du bâtiment.

Nous sommes aujourd'hui face à plusieurs nœuds financiers et locatifs :

- difficulté à assumer le loyer incombant au Sonneur (700€ mensuels)
- incapacité à assumer les coûts d'électricité (chauffage électrique à cause de la défaillance de la chaudière à plaquettes). Le chiffrage des coûts d'électricité sur l'année écoulée est en cours, première estimation > à 10000€
- le bâtiment ne répond pas aux exigences des normes pour un ERP, et nous n'avons pas d'homologation préexistante.
- Le balcon est attaqué par des champignons et n'est plus praticable. La sécurité n'est pas respectée et l'accueil de public pose problème.
- Les dégradations les plus évidentes sont telles qu'elles menacent directement la poursuite des activités : infiltrations en de nombreux points de la toiture, façade en cours d'écroulement...

Le président estime que l'association n'est plus en mesure de supporter les charges afférentes à ces locaux et que la responsabilité de l'association pourrait être mise en jeu en matière de sécurité et d'accueil du public.

L'annonce de la coupure d'électricité dès lundi précipite notre réflexion sur la recherche de nouveaux locaux. Nous aborderons ce point plus en détail un peu plus loin.

Rapport moral de l'association CHAPEAU

Nous n'avons encore jamais rédigé de rapport moral de l'association et l'actualité nous donne l'occasion de le faire. Un rapport moral permet de revenir sur le contexte de création de l'association, son objet et sa raison d'être, son parcours et ses orientations.

Rappel du contexte de la création de l'association et son objet

L'association a été créée en mars 2018 dans des circonstances très précises. AU début de l'année 2018, un groupe de personnes, parmi lesquelles Juliette, Jocelyne, Jean-Luc, Valérie, Claude et d'autres, ont répondu à la proposition de deux personnes, un peu illuminées mais certainement sincères, de racheter l'écocentre et d'y permettre la tenue d'activités multiples, en lien avec la vocation première du lieu. Cette proposition s'est vite révélée fumeuse mais pour ne pas perdre tout le fruit de ce dense travail réalisé en quelques semaines, et parce qu'une dynamique et un projet s'étaient tout de même structurés, nous avons créé une nouvelle association. Nous l'avons appelée CHAPEAU, par défaut d'imagination car elle devait servir à « chapeauter » un archipel d'acteurs.

Voici l'objet de l'association CHAPEAU tel que défini dans ses statuts :

- Assurer la pérennité du bâtiment dit « Ecocentre II » sis à Froidefon, Saint Pierre de Frugie et des éventuelles dépendances.
- Veiller à ce que ses utilisations correspondent à sa vocation :
 - transmettre – apprendre
 - informer – échanger – lire
 - expérimenter – pratiquer
 - se changer – changer le monde
- Garantir le respect des principes qui ont présidé à la construction du bâtiment :
 - matériaux sains
 - économie d'énergie et de l'eau
 - respect de l'environnement

Dirigeants :

A la création de cette association, Juliette Herondart présidente, Jean-Luc Fraux trésorier, Camille Lemoîne secrétaire.

Se sont succédé à la présidence de l'association :

- Juliette Gersy en août 2021, démission en janvier 2023
- Thomas Herondart, remplacement par interim en février 2023 jusqu'à la prochaine AG

Jean-Luc Fraux est resté trésorier jusqu'à son décès le 1er juin

Laura Toussaint a remplacé Camille Lemoine en janvier 2021, sans s'impliquer dans la gestion de l'association.

Sont entrés au conseil d'administration en janvier 2021 : Juliette Gersy, Chloé Bunoust, Hugo Quaegebeur, tous habitants de l'écohameau.

Tous trois ont démissionné entre janvier et juin 2023.

Les moyens mis en œuvre pour réaliser l'objet associatif

à partir de janvier 2019, nous avons travaillé à la création et au lancement d'un tiers-lieu pour habiter et valoriser le bâtiment. Ce tiers-lieu a été ouvert au public en janvier 2020 et est toujours en activité à la date d'aujourd'hui.

Les premières étapes qui jalonnent la structuration des actions de l'association sont :

Actions réalisées en dehors de la responsabilité de Chapeau :

2018

- En septembre 2018, nous organisons sous l'impulsion d'Annick Boubounelle, la Fête des Possibles à l'écocentre avec une vingtaine d'exposants et une jolie participation du public. (vidéo à l'appui)
- en décembre 2018, Juliette Herondart porte une candidature à l'incubateur départemental Emergence Périgord. Le projet regroupe alors ECOPELI, un repair-café, une ludothèque, un projet professionnel indépendant porté par Jacques Blot et l'association Karma Nature d'Alexandre Lecouillard. Le dossier porté par Juliette Herondart et Jacques Blot est refusé pour manque de cohérence économique.
- En janvier 2019, un contact avec l'URSCOP de Nouvelle-Aquitaine, le projet est refusé pour manque de cohérence d'utilité sociale.

2019

- en début d'année, Juliette Herondart propose le concept de tiers-lieu et organise les premières rencontres avec la COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX et la région Nouvelle-Aquitaine, au nom de l'association CHAPEAU : rendez-vous Petite Echelle à Angoulême en mars 2019 et rendez-vous un peu plus tard avec Anne-Laure Avisou de la Délégation Numérique en charge des Tiers-lieux à la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce travail amène au dépôt du dossier de subvention AMI TIERS-LIEUX en septembre 2019, pour un budget total présenté de 153 000 euros et une subvention région de 50 000 euros. Juliette Herondart, présidente de l'association, prend sa première prise de poste comme coordinatrice du projet en octobre 2019 (17h/Semaine, 651€ mensuels en CDD). Ecopeli fait l'avance de trésorerie pour les premières dépenses, notamment les salaires.
- En décembre 2019, nous déposons à nouveau un dossier à l'incubateur Emergence Périgord pour un accompagnement sur le volet financier. Cette fois, le projet est déjà trop avancé

pour l'incubateur et nous sommes redirigés par l'accompagnement CAP Amorçage de France Active.

2020

- Le tiers-lieu ouvre en janvier 2020 avec ses premiers contrats de coworking : ECOPELI, Thomas Herondart et Carole Lambert-Poulin. Le Sonneur propose déjà des repair-café mensuels, la bibliothèque et un projet de ludothèque/soirée-jeux.
- En mars 2020, le COVID s'invite dans la vie du Sonneur et vient compliquer d'entrée de jeu le modèle économique. Le CDD de Juliette Herondart n'est pas renouvelé fin mars. Juliette, toujours présidente, continue à tenir l'association avec Jean-Luc Fraux, pendant sa période de chômage. Elle suit en parallèle la formation certifiante « Piloter un tiers-lieu » de la COOP TL et un accompagnement CAPAM avec France Active Aquitaine sur la recherche de financements et le suivi financier d'une association (toutes deux à Bordeaux).
- Malgré le COVID, nous bénéficions de l'accompagnement GRANDE ECHELLE de la Coop avec l'ESCALE NUMERIQUE pour la mise en place du réseau internet, d'outils collaboratifs (Nextcloud et Mattermost) et pour une réflexion sur une gouvernance par Cercles (réunion date?)
- Le tiers-lieu rouvre brièvement ses portes entre septembre et décembre 2020 au grand public, avec un projet d'école de cirque, un nouveau contrat de coworking avec Résonance Paille, une action de sensibilisation avec l'association ITINERANCE et 5 jeunes en insertion. Juliette signe un nouveau contrat en CDI, 20h/semaine, pour 960€ mensuels) et Magalie est embauchée pour aider à l'entretien courant de l'écocentre.
- En septembre 2020, les deux associations occupantes, CHAPEAU et ECOPELI signent un contrat professionnel de colocation avec la propriétaire du bâtiment Jocelyne Cambuzat. Le montant du loyer pour CHAPEAU est de 700€ mensuels. Mme Cambuzat accepte rapidement de réduire ce loyer à 300€ mensuels en raison des difficultés liées au COVID dès le mois de décembre 2020. Les frais d'électricité sont toujours à la charge d'ECOPELI pour ne pas alourdir les finances de CHAPEAU.

2021

- L'année 2021 est chahutée par les contraintes du COVID et la mise en place du pass sanitaire. L'activité est réduite aux professionnels et aux formations et le manque de fréquentation se fait sentir. L'association bénéficie de l'aide de l'état pour le chômage partiel et du fonds d'UrgenEss.
- Lors de l'AG de janvier 2021, un Conseil d'Administration est mis en place pour soulager la charge de travail de Juliette et mettre en place une gouvernance plus horizontale. La

question du changement de présidence est mise en avant. Ce changement a lieu en juillet/août 2021 grâce au pass sanitaire, Juliette Herondart refusant d'en porter la responsabilité. Juliette Gersy, administratrice, devient présidente de l'association.

- En octobre 2021, nous sommes sollicités par la COOP Tiers-Lieux pour accueillir le Petit Ramdam, événement trimestriel d'animation réseau de la COOP qui amène 65 personnes dans les lieux et fait découvrir le Sonneur au Réseau des Tiers-lieux. Un gros travail d'affichage et de rangement est alors réalisé pour accueillir cet événement et faire une bonne impression aux partenaires présents.
- En fin d'année 2021, Juliette Herondart démarche la Fondation RTE et monte un dossier de subvention pour 25000 euros d'investissements matériels, obtenu en mars 2022.
- Sur toute l'année 2021, et jusqu'en 2023, le Sonneur est partenaire de la mairie de Saint Pierre de Frugie et du PNR pour Ma Commune La Nuit. Le sonneur accueille le spectacle d'inauguration du programme, des manifestations sur les chauve-souris et Juliette Herondart s'investit dans la conduite de ce projet collaboratif (difficile) avec l'équipe du Parc et celle de la mairie.

2022

- En janvier 2022, lors de l'Assemblée Générale, est proposé un projet de SCIC qui se porterait acquéreur du bâtiment et développerait de nouveaux projets au sein de l'écocentre. Ce projet est validé en AG. En début d'année, nous proposons un audit structure du bâtiment pour une évaluation de l'état général et des besoins de travaux nécessaires à sa pérennité afin de construire un projet viable et réaliste d'acquisition. Cet audit est réalisé en mai 2022 par la société Bois Paille Ingénierie, pour un montant de 3700 euros assumé par l'association. L'audit révèle un nombre important de désordres et préconise des mesures d'urgence.

Le bâtiment présente des défauts d'étanchéité et des fuites conséquentes, la chaudière est défaillante et nous devons compenser avec des radiateurs inefficaces et coûteux en électricité.

- En Mai 2022, le CA commande une vidéo promotionnelle à Mélanie Mélot en vue d'un financement participatif. Cette vidéo s'appuie sur les professionnels en coworking, les actions en faveur des entrepreneurs et les animations, notamment la Fête de la Nature organisée en mai 2022 et les soirées-jeux. Il n'y a pas eu de financement participatif à ce jour.
- Durant ce printemps 2022, à l'initiative de Juliette Herondart et Jean-Luc Fraux, nous recevons Mme Tourreil de la CAF de la Dordogne et la responsable du service jeunesse de la Communauté de Communes Périgord-Limousin, pour poser les bases d'une demande d'agrément Espace de Vie Sociale. Cet agrément pourrait apporter le financement d'un poste d'animateur, une aide au fonctionnement pour 3 ans et une subvention d'investissement. Il

n'y a pas eu d'avancée sur ce projet à ce jour.

- En mai 2022, lors de la levée du Pass Sanitaire, nous avons de nouveaux contrats de coworking en cours : Thomas, Résonance Paille, Laora Toussaint, le PNR, Mélanie Mélot... Nous pouvons déployer enfin des actions ouvertes au public.
- En juin, le repare-café se déplace au marché de St Pierre sous l'idée originale de Virginie : grand succès et accueil chaleureux de l'équipe du marché et des visiteurs, ravis de voir le tiers-lieu s'ouvrir et s'intégrer à la dynamique du village. Nous tiendrons le stand de réparation et de la friperie tous les dimanches jusqu'à Noël, grâce à une belle mobilisation bénévole et l'investissement de la salariée.
- En juillet, à l'initiative de trois adhérents, Greg, Nathalie et Virginie, et avec à nouveau la mobilisation des bénévoles, sont organisées les Soirées Sonnées : 5 soirées estivales avec musique et restauration, qui apportent au Sonneur de nombreux nouveaux adhérents, font découvrir le lieu et le projet aux habitants du territoire.
- En septembre 2022, nous proposons un programme d'activités avenant : plus de coworkers avec l'arrivée de Lucy et Myriam, les cours d'anglais de Kasia, les répétitions des Bienlunés, les cours de yoga de Nathalie et d'autres, l'ouverture de la bibliothèque de prêt, les soirées-jeux et le stand du marché... L'association CAP-PL organise plusieurs événements, dont un très beau salon du livre début octobre en collaboration avec la librairie les Oiseaux Livres de Saint Yrieix.
- Les problématiques du bâtiment restant au cœur du développement de l'activité, tant pour les travaux de structure que pour les aménagements des salles, Juliette et Jean-Luc prennent contact avec Olivier Ramoul, avocat spécialisé dans l'ESS, pour travailler le projet de rachat et de financement du bâtiment, en collaboration avec Jocelyne Cambuzat. Un travail de fond sur le projet d'activité est mené avec les différents acteurs du tiers-lieu, un gros effort est consenti sur le site internet et Juliette Herondart met en place de nouveaux projets de formation pour le printemps.
- En décembre 2022, plusieurs adhérentes, dont Célia, Nathalie et Pauline avec la participation de la salariée, tentent de créer une commission des Animations pour développer le volet culturel et festif du tiers-lieu.
- Le même mois, Juliette et Jean-Luc présentent à France Active Aquitaine un projet de développement du Sonneur et sollicitent un soutien de trésorerie et un DLA (dispositif local d'accompagnement) pour accompagner la consolidation du modèle économique et un travail de réécriture du projet associatif et des statuts plus conforme au projet de tiers-lieu porté par l'association. Nous évoquons également avec elles le financement de l'achat du bâtiment.

- En janvier 2023, Juliette et Jean-Luc présentent en CA un projet de Prêt Court Terme au Crédit Agricole en avance de trésorerie du solde de la subvention RTE. En effet, la convention AMI de septembre 2019 a été prolongée autant que possible et arrive à son terme le 1er mars 2023, il reste des investissements à réaliser et nous avons besoin d'un apport de trésorerie. La clôture de ce budget et les choix nécessaires avivent des tensions déjà présentes dans le CA et dans les relations avec la salariée. Juliette Gersy et Hugo Quaegebeur démissionnent en janvier/février 2023. Thomas Herondart accepte de prendre la présidence par intérim le 8 février, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.
- En février, Juliette Herondart obtient un rendez-vous avec la foncière solidaire Villages Vivants. Cette foncière fonctionne de la manière suivante : sollicitée par des structures ou des collectifs porteurs de projets collaboratifs et en faveur du renouveau rural, Villages Vivants se porte acquéreur des locaux, quand les voies d'acquisition classiques ne sont pas possibles, réalise les travaux de rénovation ou d'aménagement nécessaires et loue ensuite à la structure. Villages Vivants étudie avec attention le projet présenté, l'activité comme les travaux chiffrés par une équipe technique dévouée. Le montant des travaux, échelonnés entre 175000 et 427 000 euros, est trop important, et les activités trop fragiles pour que Villages Vivants donne suite.
- Le 1er juin, Jean-Luc Fraux, trésorier de Chapeau et directeur d'ECOPELI, tire sa révérence et nous quitte brutalement, nous laissant tous dans la panade que nous connaissons. Chloé Bunoust et Laora Toussaint démissionnent du CA de Chapeau le 21 juin.
- CHAPEAU, à la date de cette AGE, n'est pas en capacité financière d'assumer le loyer complet, ni même sa quote-part de 700€, les travaux nécessaires, les charges d'entretien. Les factures d'EDF non réglées par ECOPELI vont nous mettre dehors dans les prochains jours.

Ce retour en date et jalons, comme les bilans intermédiaires précédent, montrent les efforts consentis par l'équipe, bénévole/salariée pour répondre aux objectifs de l'association, à travers ce projet de tiers-lieu Le Sonneur, ouvert en janvier 2020 et toujours en activité. En ce sens, nous avons réussi à remplir la mission de CHAPEAU de faire revivre ce lieu.

En ce qui concerne le bâtiment, le bilan est contrasté. Nous avons contribué au maintien du bâtiment avec des réparations nombreuses et un entretien courant. Malheureusement, nous ne pouvons faire face aux multiples désordres et dégradations dont il souffre. Il nous paraît pertinent de mentionner que les statuts ne précisent pas l'état du bâtiment, et que celui-ci a évolué au fil des années. En 2019 nous nous sommes engagés dans un projet de tiers-lieu dans ce bâtiment, qui était un outil de travail disponible et à valoriser. Aujourd'hui, il faudrait dégager suffisamment d'activité et de revenus pour le réparer, à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est une mission inaccessible pour le Sonneur aujourd'hui.

La défection du partenaire ECOPELI toute récente vient ajouter aux impossibilités actuelles de répondre à cet objet pourtant noble de sauvegarder ce lieu auquel nous sommes tous ici attachés.

Il nous paraît utile de reposer ici tous ensemble la pertinence de cet objet associatif et sa faisabilité, et d'envisager la réécriture de cet objet, élément fondateur de l'association, sa raison d'être.

Il nous paraît également pertinent de regarder ce que l'association a produit, à savoir un tiers-lieu composé :

- d'une communauté d'adhérents (154 à ce jour)
- d'une communauté d'usagers professionnels.es
- d'un actif et d'un passif financier
- de biens d'équipement
- d'outils de gestion budgétaire et de communication, internes et externes
- d'une expérience de 4 ans (dont nous faisons régulièrement profiter des structures émergentes, sur notre territoire ou ailleurs en France).
- Un « label » tiers-lieu identifié auprès des partenaires publics et appartenance à un réseau : COOP TL, annuaire région, France Tiers-Lieux GIE Tiers lieux, ANCT..

Le tiers-lieu lui-même a désormais une existence propre, peut-être capable de se réinventer et de se renouveler ailleurs, peut-être pas, mais qu'il serait dommage de voir disparaître.

Projection 2ème semestre

projection des activités

Avant le décès de Jean-Luc, l'arrêt d'ECOPELI et le questionnement sur la poursuite de l'activité ici, voici les prévisions d'actions qui étaient en cours pour le deuxième semestre :

– **Coworking :**

- nouveaux coworkers en prévision : Carine Sfreddo, Sandrine Plancke, Lionel Leclerc, Marie-Eve Humery, Louise Stoddard...

– **Formations :**

- développement des actions de formations d'ECOPELI avec de nouvelles thématique comme la serre bioclimatique (en plus des : Pro-paille, autoconstruction, découverte paille, module paille enduits, enduits de finition, etc...)
- mise en place d'un programme de formation par Laura Martinache auprès des professionnels indépendants, des médecins du CHU de Brive, ainsi que des stages bilingues anglais/français. Laura travaille sur un panel d'actions de formations, couplé à l'agrément Qualiopi d'ECOPELI
- Actions de formations/stage autour de l'agroforesterie avec Mathieu Foudral : forêt-jardin, autonomie alimentaire
- Actions de formations/Stages autour de l'autonomie avec Rémi Richart et Sébastien Deroo : autonomie énergétique, four solaire, la maison résiliente

– **Soins, bien-être, développement personnel :**

- reprise plus intense des consultations de psychomotricité par Laora Toussaint
- Mise en place de sessions hebdomadaires de méditation de pleine conscience par Stéphane Barsacq
- développement des activités de groupe par Lucie Fourcaud
- Cycle de communication conscience (CNV) avec Mathilde Lepeu (association Aluna)
- cours de pilate avec Isabelle Anicet
- cours de yoga avec Laora et/ou Nathalie Garcia ?

- **Cours divers**
 - Continuité des cours d'anglais par Kasia Dumas
 - cours d'anglais pour adultes avec Lotte Niks
 - ateliers de cuisine et lactofermentation avec Camille Lemoîne
 - ateliers nutrition avec Christine Van Hoof (nouvelle approche à envisager)

- **Animations et loisirs**
 - ateliers d'écriture avec la Mijoterie des Mots
 - stages de clown adultes avec les Bienlunés

- **Vivre ensemble et société :**
 - 2 Jours Avec organisés par l'association CAP-PL
 - Salon thématique avec l'association CAP-PL en octobre
 - contrib-atelier avec Sarah et Clément Turrin
 - permanences numériques avec Sarah et Clément Turrin

Un prévisionnel financier avait été établi sur ces critères en mars 2023, il est joint au dossier.

Nouvelles idées nouvellement apportées :

- Journée Eclairage autour de la ludopédagogie portée par Laura Martinache et le tiers-lieu en septembre
- reprendre certaines des formations d'ECOPELI (sous réserve d'avoir un jardin/un atelier/un plateau technique et un OF avec Qaliopi).

LES DIFFÉRENTES OPTIONS ENVISAGÉES POUR LA POURSUITE DU SONNEUR

– option 1 Rester : Pourquoi le président ne retient pas cette option :

- charges du bâtiment : entretien courant, charges de chauffage, entretien des extérieurs
- travaux et sécurité : la sécurité des biens et des personnes n'est plus garantie et nous sommes en situation irrégulière au regard de la réglementation sur l'accueil de public.
- impossibilité d'assurer les travaux nécessaires à la sécurité, à la pérennité du bâtiment et au développement des activités, en raison de leur coût et de leur ampleur : le projet d'activité à mettre en place pour permettre de supporter ces coûts, et la longue période d'inoccupation du bâtiment pendant les travaux, nécessitent des objectifs et un changement d'échelle trop conséquents que ni Thomas ni Juliette ne se sentent de porter, compte tenu de l'état actuel de la gouvernance et des finances de l'association.

Intervention (Claude), qui se propose de reprendre le dossier qui répond aux questions sur les normes

Question : dans le cas où il y ait des problèmes sur les normes ERP, peut-on encore recevoir des pro ? – il y a une utopie qui a été mise en place, et on y croit encore ; les efforts du Chapeau n'ont pas suffi, comment enchaîner... ?

Réponse :

- bâtiment conçu comme ERP, mais en parallèle il y a des éléments qui doivent être revus pour avoir l'agrément ERP. En l'état actuel des choses, pas d'agrément, donc se pose la question d'assurance et d'accueil. Sans parler de montant, ça pose certains sujets. (ex : accueil des usagers de Lucie)
 - sujet des mises aux normes : il y aura une phase de travaux, donc la question c'est d'être en capacité ou non d'être présent dans les murs avec des activités empêchées par cette phase
- ## – option 2 Clore l'association : Pourquoi le président ne retient pas cette option :
- nous avons des subventions en cours à clôturer et des engagements à tenir (ou du moins essayer).
 - nous avons des dettes à rembourser, et nous prenons au sérieux nos engagements passés.
 - Nous avons deux salariées sous contrat.
 - Nous avons contribué à la création d'un projet d'activité qui mérite d'être soutenu et de perdurer au delà des turbulences actuelles.

- **option 3 Déménager l'asso et le TL : Pourquoi le président retient cette option :**
- **NOUVELLE SITUATION de la VEILLE : nous sommes dans la nécessité de trouver des locaux d'urgence dès lundi prochain**
- continuer, peut-être sans locaux fixes ou avec des locaux temporaires, permettrait de conserver tout ou partie de la communauté.
- continuer et travailler un nouveau projet permettrait de préserver les emplois et les activités économiques des coworkers, et de valoriser les investissements bénévoles (notamment pour la bibliothèque).
- continuer permettrait de contribuer à faire éclore de nouveaux projets comme celui de Laura, ambitieux et concret, autour de la formation.

Intervention (Laura) : nous souhaitons préserver un lieu lié au village, en co-working et pour le co-working

Pour cela, nous avons répertorié un certain nombre de besoins :

- **LOCAUX – ESPACES, version idéale**
 - une salle de formation pour 12-15 personnes
 - une salle d'activité pour 30 à 50 personnes (conférence, cours, salon...)
 - un ou plusieurs bureaux (5 à 6 postes)
 - un cabinet paramédical
 - un espace de vie (bibliothèque, repas partagé, espace détente)
 - un atelier / plateau technique
 - un jardin (environ 500m² minimum)

un réseau internet puissant

- **Un numéro d'Organisme de Formation / Agrément QUALIOPI**
 - permettre le développement des actions de formation proposées par Laura Martinache
 - ouvrir à d'autres formateurs
 - reprendre les actions de formation d'ECOPELI en écoconstruction et permaculture et permettre les prises en charge des professionnels.es.

Ces ressources ne seraient pas nécessairement portées par le Sonneur, un partenaire disposé à collaborer avec nous serait même bienvenu pour nous permettre de répondre à l'AMI Tiers-lieux et formation.

- **Une GOUVERNANCE solide**

Déménager le tiers-lieu hors de l'écocentre reste un défi de taille, au delà des locaux qui pourraient nous accueillir. Il s'agit également de déplacer une communauté, donc de bousculer des habitudes et repères. En fonction de l'éloignement géographique, nous prendrons également le risque de perdre certains collaborateurs, bénévoles ou professionnels.es, et d'avoir à recomposer une nouvelle communauté.

Cela suppose un nouveau CA et une implication forte d'un nombre suffisant de coworkers et bénévoles. Une réunion préparatoire à l'AG a été organisée par deux adhérents (coworkers et bénévoles) le samedi 1er juillet sur le mode du Forum Ouvert. Malgré le délai très court, nous avons pu réunir 12 participants qui ont travaillé toute la journée, les productions sont affichés sur les tableaux de l'entrée.

- **Un soutien de trésorerie pour assurer le poste salarié indispensable**

La complexité de la situation et du projet de déménagement, dans un délai de 3 mois, va nécessiter un accompagnement rigoureux et une connaissance fine de l'écosystème du Sonneur, que seule la salariée en poste possède actuellement, tant au niveau de la gestion administrative et financière que de l'environnement humain.

- **Besoins humains et personnels :**

- du repos pour la salariée coordinatrice
- un bilan de compétences pour la salariée coordinatrice
- de nouvelles compétences à mobiliser
- à compléter...

Les ressources à mobiliser

LOCAUX :

En urgence, nous avons sollicité la mairie de Saint Pierre de Frugie et l'association Rencontres Citoyennes qui gère le café associatif le Frugie pour nous reloger très rapidement et pallier ce problème d'électricité.

Le café nous accueille au pied levé lundi, mardi et mercredi pour les coworkers qui ont besoin d'un espace de travail.

La mairie nous a proposé également les bureaux municipaux du Bourg disponibles à la fin de l'été.

Nous avons mobilisé des ressources pour nous accompagner dans cette transition :

- **Accompagnement Grande Echelle de la COOP TIERS-LIEUX** pour travailler la notion de tiers-lieu et redéfinir ce qui nous rassemble autour d'un projet commun.
- **Accompagnement DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement) pour travailler la gouvernance, les statuts et le modèle économique
- **ZOOM RH d'UNIFORMATION** (OPCO des associations) pour une évaluation des ressources et des besoins salariés
- **Soutiens financiers avec l'ANCT** (nouveau fond d'urgence pour les tiers-lieux en septembre) et/ou **France Active** pour un apport en trésorerie.

Pour rebondir sans trop de casse, il nous faut trouver un point d'atterrissage rapidement, même s'il est temporaire, imparfait, ou que nos espaces d'activité sont pluriels : un lieu pour les bureaux, des espaces pour des activités de groupe (par exemple les cours d'anglais de Kasia dès la rentrée), des espaces pour des événements d'envergure (par ex le projet *Eclairage* autour de la formation et la ludopédagogie porté par Laura Martinache en septembre). Il nous faut également rapidement un espace de stockage pour le mobilier et le matériel du Sonneur.

Les locaux de la mairie nous permettent cet atterrissage. Il nous reste à évaluer les coûts et les modalités contractuelles si vous êtes d'accord avec cette option.

Nous n'avons pas d'autres pistes immédiates de nouveaux locaux, les événements sont allés trop vite pour nous permettre d'engager des recherches actives. Nous avons besoin du soutien, des ressources et de la créativité de tous pour dénicher notre point de chute et/ou notre prochaine piste d'envol.

D'importantes questions se posent aujourd'hui :

- **Quelle contractualisation pour les deux associations à partir de lundi**
- **Date d'une nouvelle AGE à la rentrée**
- **Déménager physiquement Chapeau/Le Sonneur**
- **Déménager physiquement ECOPELI**

Recueil des avis et discussions

Une option est-elle retenue ?

→ une décision est-elle prise lors de cette AGE ?

→ une nouvelle AGE doit-elle être convoquée pour voter l'option retenue et ses modalités de mise en œuvre ?

Intervention (Matthias) *à propos du remboursement de l'apport : se sent abusé, et non respecté*

Évocation de l'indissociabilité du bâtiment par rapport à la communauté / village

Intervention (Clément) : il faut maintenant proposer une nouvelle orientation, de nouveaux partenaires...

- décisions à prendre dans les jours qui suivent
- réécriture d'un nouveau projet – gros boulot, avec membres sollicités
- faire avec l'épée de damoclès de la décision admin/judiciaire...

Élection du nouveau conseil d'administration :

- Il faut minimum 3 membres pour faire fonctionner l'association selon ses statuts.
- Recueil des candidatures
- VOTE

Si aucune candidature ne se présente, Thomas ne fournira pas sa lettre de démission. Nous acterons en AG que le bureau de l'association n'est pas conforme aux statuts et que l'un des premiers chantiers après l'AGE sera de retravailler les statuts de l'association.

Nous gardons comme principal objectif de ne pas reproduire la situation ubuesque dans laquelle se trouvent les salariées d'ECOPELI, et tenir compte à la fois des encours financiers, des salariées et des entrepreneurs engagés au Sonneur.

Pour élection du nouveau CA : Sarah Clément, Thomas & Laura

- *Contre : 0*
- *Abstention : 5*
- *Pour : 20*

Intervention (Claude) : il faudra que Jocelyne sache qui sera là dans les 4/5 prochains mois, besoin de visibilité

Annexes

Annexe 1 : Liste des investissements matériels

Annexe 2 : Liste des investissements travaux

Annexe 3 : Contrat d'apport associatif

Annexe 4 : Avenant au contrat d'apport associatif

inventaire des biens d'équipements

INVENTAIRE DES BIENS D'EQUIPEMENT ACQUIS

date d'acquisition	intitulé	montant 28384,45	donné	prêté	valeur don/prêt	catégorie	neuf/occasion
01/12/19	Over the box OVH	250				INFORMATIQUE	neuf
01/01/20	tableau de dessin enfant	5				MATERIEL	occasion
01/03/20	meublier et déco cabinet	284,69				DECO	occasion
01/05/20	poubelles	59,98				MATERIEL	neuf
01/05/20	aspirateur Karcher	98,98				MATERIEL	neuf
01/05/20	nettoyeur vapeur Karscher	199,99				MATERIEL	neuf
01/05/20	fauteuils club et table ronde	160				MOBILIER	occasion
01/06/20	tentures déco					DECO	occasion
01/06/20	téléphones OVH	205,98				INFORMATIQUE	neuf
01/06/20	Téléphone portable Motorola	179				INFORMATIQUE	neuf
01/06/20	tapis yoga	45				MATERIEL	occasion
01/06/20	table de massage pliante	50				MATERIEL	occasion
30/06/20	Chaises Alinea	1029,01				MOBILIER	neuf
30/06/20	FOURNITURES Leroy Merlin						neuf
30/06/20	FOURNITURES Office Dépôt						neuf
01/07/20	meuble rotin (entrée)	50				MOBILIER	occasion
01/09/20	cuisinière électrique	350				CUISINE	neuf
27/11/20	jeux	1161				LUDO	occasion
22/12/20	fournitures courantes Intermarché	50				MATERIEL	neuf
04/02/21	fournitures courantes Intermarché	75				MATERIEL	neuf
16/03/21	Fournitures courantes biocoop	48					neuf
31/03/21	fournitures courantes carrefour market	42				MATERIEL	neuf
02/07/21	fournitures courantes Intermarché	81				MATERIEL	neuf
19/07/21	antenne 4G bouygues	56				MATERIEL	neuf
26/08/21	Bricomarché fournitures d'équipement	479,82				MATERIEL	neuf
11/09/21	Respir vaisselle et cuisine	28				MATERIEL	occasion
01/10/21	fournitures Castorama	167				MATERIEL	neuf
01/10/21	fournitures Office Dépôt	540				MATERIEL	neuf

inventaire des biens d'équipements
 mobilier et équipement donné ou prêté à CHAPEAU LE SONNEUR

01/02/22	bibliothèques	2		200	MOBILIER	Nathalie Samson
01/01/20	tapis rouge	1	prêt	100	DECO	Juliette
01/01/20	Porte-manteaux	2	don	20	MATERIEL	
01/01/20	table de salle à manger ronde	1	don	80	MOBILIER	
01/01/20	table de salle à manger carrée	1	prêt	150	MOBILIER	Juliette
01/01/20	grand tapis	1	don	50	DECO	
01/01/21	détailler les ordinateurs	5	don	1000	INFORMATIQUE	
01/01/20	four	1	don	100	MATERIEL	
01/01/20	table octogonale	2	don	20	MATERIEL	
01/01/20	jeux divers	1	don	30	MATERIEL	
01/01/21	percolateur café	1		100	MATERIEL	
01/01/21	matériel de cuisine divers	1	don	60	MATERIEL	
03/03/22	congélateur	1		200	MATERIEL	Bunoust
03/03/22	matériel informatique divers	1	don	60	MATERIEL	
01/01/20	écran de projection (petit)	1		100	MATERIEL	
01/02/22	Lot de livres	1	don	730	MATERIEL	
				3000		

2022

VENTILATION DES DEPENSES /SUBVENTION

libellé des dépenses	catégorie	date	AMI	RTE	FDVA 1 (formation bénévoles)	FDVA 2	commentaire
DIMASPORT tapis	EQUIPEMENT	février	0	0	0	652,00	sur FDVA 2021
NET JUGGLER matériel cirque	EQUIPEMENT	février				305,00	sur FDVA 2021
ECOPELI routeur ORBI (rachat ECOPELI)	EQUIPEMENT	février	429,00				
ESCALE NUMERIQUE formation numérique	FORMATION	février			504,00		
MELOT prestation vidéo Mélanie Mélot	COMMUNICATION	mars	495,00				
EQUIPEMENT CASTORAMA remb Bunoust	EQUIPEMENT	mars	17,70				
EQUIPEMENT DARTY matériel informatique	EQUIPEMENT	mars	49,99				
EQUIPEMENT FNAC remb Bunoust	EQUIPEMENT	mars	32,99				
EQUIPEMENT LIDL remb bunoust	EQUIPEMENT	mars					
FRAIS MISSION Journée TL Bourrou	FRAIS MISSION	avril	28,00				
FRAIS MISSION Journée TL Bourrou	FRAIS MISSION	avril	86,88				
BPI prestation audit bâtiment	TRAVAUX	avril	1134,00				
BUNOUST M prestation travaux aménagement	TRAVAUX	mai		910,00			
BUREAU VALLEE imprimante	EQUIPEMENT	mai		290,90			
MELOT prestation vidéo Mélanie Mélot	COMMUNICATION	mai	1155,00				
CIE LES BIENLUNES prestation animation	ANIMATION	mai				424,00	
FRANCE BARNUM barnum	EQUIPEMENT	juin		419,00			
BUNOUST M prestation travaux aménagement	EQUIPEMENT	juin		805,00			
SONOVENTE enceinte mobile	EQUIPEMENT	juin		269,00			
BEURRIER ANTOINE prest intervenant	ANIMATION	juillet				172,00	
AOSOM sièges de bureaux	EQUIPEMENT	juillet		905,20			
LEMOINSCHER-FORMATION HACCP	FORMATION	juillet			299,00		reliquat FDVA 1 2021
BPI prestation audit bâtiment	TRAVAUX	juillet	2646,00				
BUNOUST M prestation travaux aménagement	TRAVAUX	juillet		990,00			
CIE LOIN DEHORS	ANIMATION	juillet				800,00	
ADAMEE prestation animation + GUSO	ANIMATION	juillet				387,00	
BUNOUST M prestation travaux aménagement	TRAVAUX	septembre		750,00			
BUNOUST M prestation travaux aménagement	TRAVAUX	novembre		650,00			
BUGAUD JM installation chauffage	TRAVAUX	décembre		425,00			
total			6074,56	6414,10	803,00	1783,00	15074,66
montant de la subvention				12500,00	1000,00	4200,00	
solde				6085,90	197,00	2417,00	

CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

Entre les soussignés

NOM, prénom Chloé et Mathias BUNOUST

adresse

mail

téléphone

désigné-e-s ci-après l'apporteur, d'une part

et l'association CHAPEAU – Tiers-lieu Le Sonneur,

association Loi 1901 immatriculée sous le n° SIRET 85373386300015,

dont le siège social est situé à Bâtiment Ecocentre, Froidefon, 24450 Saint Pierre de Frugie, représentée par Jean-Luc Fraux, agissant en qualité de trésorier et dûment habilité aux fins des présentes,

désignée ci après l'association, d'autre part

Exposé des motifs :

L'association Chapeau a notamment pour objectif la structuration et le développement du tiers-lieu le Sonneur dans les locaux dénommés ECOCENTRE dont elle est locataire. Elle a obtenu pour cela une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine AMI Tiers-lieu, dont le reste à obtenir s'élève à 30 000 euros.

L'Apporteur propose d'apporter à l'association, qui l'accepte, la somme de 30 000 euros en avance de trésorerie. L'association sera ainsi en mesure de réaliser les dépenses nécessaires au versement de la subvention.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Montant de l'apport avec droit de reprise

L'apporteur fait apport avec droit de reprise à l'association, qui accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat, d'une somme de **trente mille euros (30 000 euros)** afin de compléter ses fonds associatifs.

Article 2 : Objet de l'apport et contreparties morales

Cet apport est destiné exclusivement à financer les immobilisations corporelles ou incorporelles liées au développement de l'association, ainsi que les besoins de fonds de roulement, à l'exception de la couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

En contrepartie de l'aide financière, l'association s'engage à transmettre à l'apporteur, dès leur établissement, une copie de son bilan et de ses comptes de résultats annuels détaillés (et au plus tard 3 mois après la clôture de son exercice comptable) ainsi que de son rapport d'activité.

L'apporteur se donne le droit de vérifier à tout moment la bonne affectation de cet apport.

Handwritten signatures: CAB, CB, JLF

Article 3 : Affectation comptable

L'apporteur précise qu'il ne s'agit ni d'un don, ni d'un prêt ou d'une subvention, mais d'un apport avec droit de reprise. Le montant de l'apport figurera à l'actif de l'Apporteur (compte comptable 2761 « Apports associatifs avec droit de reprise ») et au passif du bilan de l'Association (compte comptable 1031 « Fonds associatifs avec droit de reprise »).

Article 4 : Remboursement de l'apport

Il est convenu que l'apport sera remboursé comme suit :

20 000 euros (vingt mille euros) seront remboursés dès le versement du 2ème acompte de la subvention régionale (20 000 euros).

10 000 euros (dix mille euros) seront remboursés par mensualités de 278 euros, sur une durée de 3 années, à compter du 01/09/2022

tableau de remboursement en annexe

L'apport n'est assorti d'aucun intérêt conformément à la loi de 1901.

Cependant, en cas de dissolution de l'association, l'apport devra être immédiatement et intégralement remboursé à l'apporteur.

L'apporteur et l'association se réservent la possibilité d'un remboursement anticipé sous réserve des possibilités financières de l'association. Cette modification du contrat donnerait lieu à un avenant.

Article 5 : Non-respect des obligations de l'Association

Le non-respect par l'Association de ses obligations définies aux articles 2 et 4 ci-dessus entraînera automatiquement la possibilité pour l'apporteur d'exiger le remboursement immédiat de l'apport.

Article 7 : Modalités de versement de l'apport

Le versement s'effectuera en totalité à la signature des présentes.

Article 8 : Enregistrement

Le présent contrat pourra être enregistré aux frais de la partie qui en prendra l'initiative.

Fait en 2 exemplaires

à Froidefon, Saint Pierre de Frugie

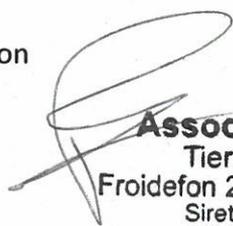
le 21/07/2021

signatures

l'Apporteur



l'Association



Association CHAPEAU
Tiers-Lieu le Sonneur
Froidefon 24450 St Pierre de Frugie
Siret : 853 733 863 00015
Tél. : 05 53 52 00 11
www.lesonneur.org

ANNEXE

DATE	MENSUALITE	CAPITAL RESTANT DU
01/09/22	278	9722
01/10/22	278	9444
01/11/22	278	9166
01/12/22	278	8888
01/01/23	278	8610
01/02/23	278	8332
01/03/23	278	8054
01/04/23	278	7776
01/05/23	278	7498
01/06/23	278	7220
01/07/23	278	6942
01/08/23	278	6664
01/09/23	278	6386
01/10/23	278	6108
01/11/23	278	5830
01/12/23	278	5552
01/01/24	278	5274
01/02/24	278	4996
01/03/24	278	4718
01/04/24	278	4440
01/05/24	278	4162
01/06/24	278	3884
01/07/24	278	3606
01/08/24	278	3328
01/09/24	278	3050
01/10/24	278	2772
01/11/24	278	2494
01/12/24	278	2216
01/01/25	278	1938
01/02/25	278	1660
01/03/25	278	1382
01/04/25	278	1104
01/05/25	278	826
01/06/25	278	548
01/07/25	278	270
01/08/25	270	0

IBAN de l'association : FR76 1240 6000 6680 0132 0539 070

OB J v f
AB

AVENANT AU CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

Entre les soussignés

NOM, prénom Chloé et Mathias BUNOUST

adresse

mail

téléphone

désigné-e-s ci-après l'apporteur, d'une part

et l'association CHAPEAU – Tiers-lieu Le Sonneur,

association Loi 1901 immatriculée sous le n° SIRET 85373386300015,

dont le siège social est situé à Bâtiment Ecocentre, Froidefon, 24450 Saint Pierre de Frugie, représentée par Jean-Luc Fraux, agissant en qualité de trésorier et dûment habilité aux fins des présentes,

désignée ci après l'association, d'autre part

Rappel des motifs :

L'association Chapeau a notamment pour objectif la structuration et le développement du tiers-lieu le Sonneur dans les locaux dénommés ECOCENTRE dont elle est locataire. Elle a obtenu pour cela une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine AMI Tiers-lieu, dont le reste à obtenir s'élève à 30 000 euros.

L'Apporteur propose d'apporter à l'association, qui l'accepte, la somme de 30 000 euros en avance de trésorerie. L'association sera ainsi en mesure de réaliser les dépenses nécessaires au versement de la subvention.

Rappel des modalités de l'apport avec droit de reprise :

MONTANT DE L'APPORT : L'apporteur fait apport avec droit de reprise à l'association, qui accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat, d'une somme de **rente mille euros (30 000 euros)** afin de compléter ses fonds associatifs.

OBJET DE L'APPORT : Cet apport est destiné exclusivement à financer les immobilisations corporelles ou incorporelles liées au développement de l'association, ainsi que les besoins de fonds de roulement, à l'exception de la couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

Remboursement de l'apport : Il est convenu que l'apport sera remboursé comme suit :

20 000 euros (vingt mille euros) seront remboursés dès le versement du 2ème acompte de la subvention régionale (20 000 euros).

10 000 euros (dix mille euros) seront remboursés par mensualités de 278 euros, sur une durée de 3 années, à compter du 01/09/2022

AVENANT AU CONTRAT :

L'association CHAPEAU propose aux époux Bunoust, qui les acceptent, les modalités de remboursement suivantes :

20 000 euros remboursés en 2 versements de 10 000 euros chacun, aux dates suivantes :

10 000 euros le 15 février 2023

10 000 euros le 15 avril 2023

10 000 euros remboursés en un seul versement à réception du solde de la subvention AMI de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait en 2 exemplaires

à Froidefon, Saint Pierre de Frugie

le 08/02/2023

signatures

l'Apporteur

l'Association

Jean-Luc FRAUX
Association CHAPEAU
Tiers-Lieu le Sonneur
oid. fon 24450 St Pierre de Frugie
Siret : 953 733 863 00015
Tél. : 05 53 52 00 11
www.lesonneur.org